



## Impot sur donation pour non resident

Par **JLB10**, le **30/07/2020** à **12:39**

Je suis francais et australien, resident fiscal en Australie depuis 20 ans. Ma mere qui a 81 ans et habite en region lyonnaise souhaite me faire une donation de 25 000 euros (avance sur heritage). Devrais-je payer un impot sur cette somme ?

Par **Visiteur**, le **30/07/2020** à **14:11**

Bonjour et merci sont des formules de politesse obligatoires sur ce site.

Il n'y a pas de droits à payer, sachant que vous bénéficiez de l'abattement de 100.000€.

Si la donation est déclarée sur un formulaire n°2735 ou 2734, en l'occurrence le service des impôts compétent est la Recette des non-résidents.

<https://www.impots.gouv.fr/portail/international-particulier/questions/je-suis-non-resident-comment-declarer-un-don-manuel-dons-dargent>

<https://www.impots.gouv.fr/portail/international-particulier/questions/quelles-sont-les-regles-applicables-en-matiere-de-donation-pour>